

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n°95/2023

Objet : Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et reprenant les compétences des deux anciennes communautés de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 28 juillet 2020 autorisant Monsieur le Président à créer des régies comptables et à fixer les tarifs des produits associés à la régie ;

VU la décision portant acte constitutif d'une régie d'avances et de recettes pour l'Office de Tourisme en date du 26 juin 2023 ;

VU la décision n°93/2023 en date du 07 août 2023 fixant les tarifs de la régie de l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'encaisser régulièrement le produit des ventes et prestations de l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser la liste des produits et services vendus et les tarifs correspondants (ajout d'un nouveau produit) ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs inhérents à la vente des produits de la boutique et aux prestations et services de l'Office de Tourisme sont fixés comme suit :

Catégorie	Libellé des produits	Prix public (en €)	Prix promotionnels (en€)
Cosmétiques	Crème jour/nuit visage à base d'huile de pépins de kiwis	29,9	24
Cosmétiques	Gel douche à base d'huile de pépins de kiwis	9,9	7,9
Cosmétiques	Shampoing à base d'huile de pépins de kiwis	13,5	10,80
Cosmétiques	Savon à base d'huile de pépins de kiwis	6,9	5,5
Cosmétiques	Baume à lèvres	5,5	4,4
Gastronomique	Confiture (250g)	5	4
Gastronomique	Sachet de nougats au miel (100g)	4	3,2
Gastronomique	Jus de kiwi (1L)	5	4
Gastronomique	Cuillère à miel en bois	4	3,2
Gastronomique	Pot de bonbons au miel (150g)	4	3,2
Gastronomique	Miel sous-bois (500g)	9	7,2
Gastronomique	Jus de kiwi (25cl)	2,5	2



Gastronomique	Iceki (25cl)	2,5	2
Gastronomique	Iceki (1L)	5	4
Gastronomique	Plaque chocolat Abbaye de Sorde (100g)	10	8
Gastronomique	Plaque chocolat Peyrehorade château (100g)	10	8
Gastronomique	Sucre reine des prés (25g)	6	4,8
Gastronomique	Sel au piment d'Espelette (50g)	8	6,4
Gastronomique	Thé médicinal (30g)	8	6,4
Gastronomique	Infusion Silhouette (30g)	8	6,4
Gastronomique	Sel des Landes (50g)	8	6,4
Gastronomique	Mc Noisette La Ferme de Boy (100g)	5	4
Gastronomique	Croc'Maïs La Ferme de Boy (100g)	5	4
Gastronomique	Sablés coquilles St Jacques (150g)	7,50	6
Gadgets	Ecusson Peyrehorade	5	4
Gadgets	Bâton de marche 1m30 LVK	15	12
Gadgets	Bâton de marche 1m10 LVK	13	10,4
Gadgets	Magnet béret	4	3,2
Gadgets	Bâton de marche 1m LVK	12	9,6
Gadgets	Stylo	4	3,2
Gadgets	Sac toile de jute	6,5	5,2
Gadgets	Dé à coudre	3,5	2,8
Gadgets	Porte-clés LVK	10	8
Gadgets	Porte-clés sabotier naturel	5	4
Gadgets	Porte-clés sabotier couleurs	5	4
Gadgets	Magnet le sabotier naturel	4	3,2
Gadgets	Magnet le sabotier couleurs	4	3,2
Gadgets	Magnet classique	4	3,2
Gadgets	Disque de stationnement	5	4
Gadgets	Yoyo	3	2,4
Textile	Béret Saint Jacques de Compostelle	30	24
Textile	Foulard automne gourmand	5	4
Textile	Foulard des fêtes de Peyrehorade	6	4,8
Culturel	Cahier coloriage Indira	6	4,8
Culturel	Carte postale	1	0,8
Culturel	Magazine Terre des Landes	8	6,4
Culturel	Affiche Kiwi	6	4,8
Culturel	Carnet	4,5	3,6
Culturel	Rando-Guide (au numéro, guide équestre, Cyclo, VTT)	2	2
Culturel	A vélo dans les Landes	2	2
Culturel	Livre coloriages courses landaises	6	4,8
Culturel	Jeu Saboquilles	70	56
Culturel	La boîte de crayons de couleurs	4,5	3,4
Vaisselle	Vaisselle Terafeu Terrafour – Cocorico	60	48



Vaisselle	Vaisselle Terafeu Terrafour – Poke Bowl	43	34,40
Vaisselle	Vaisselle Terafeu Terrafour – Tasse à café	9	7,20
Vaisselle	Vaisselle Terafeu Terrafour – Huilier	34	27,20
Pack services	Atelier numérique accompagnement individualisé	8	-
Pack Service	Encart publicitaire ½ page	300	-
Pack Service	Encart publicitaire pleine page	600	-
Pack Service	Option accompagnement	30	-
Pack Service	Option communication	30	-
Pack Service	Option hébergeur	30	-
Pack Service	Standard hors CCPOA	90	-
Pack Service	Standard CCPOA 2023	70	-
Pack Service	Commissions groupes (prestations de services de visites de groupes)	10% du coût global TTC de la prestation	-
Location vélos	Location journée	15	12
Location vélos	Location ½ journée	8	6,5
Location vélos	Caution location d'un vélo musculaire	150	150
Location vélos	Caution location d'un vélo à assistance électrique	300	300
Billetterie	Sorde Visite guidée	4	-
Billetterie	Sorde Visite individuelle	4	-
Billetterie	Sorde visite individuelle réduite	2	-
Billetterie	Sorde visite et concert	6	-
Billetterie	Vente de billets partenaires placés via EVENTICK	0,50 TTC par billet	-
Billetterie	Vente de billets partenaires via ELLOHA	Retenue de 10% sur le prix TTC du billet	-

ARTICLE 2 : La gratuité ou l'application des tarifs promotionnels en cas de partenariats, d'actions de communication, d'évènements nationaux ou lors d'opérations commerciales.

ARTICLE 3 : La présente décision abroge et remplace la décision n°93/2023 en date du 7 août 2023 à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil communautaire.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise à Madame le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 17/08/2023

Reçu en préfecture le 17/08/2023

Publié le 17/08/2023

ID : 040-200069417-20230810-D_2023_95-BF



ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation sera : adressée à Madame le Trésorier Municipal.

Fait à Peyrehorade le 10 août 2023

Le Président de la Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans

Jean-Marc LESCOUTE

